

Des chiffres, des lettres, du vivant et de l'immortalité



Sophie
Bastide-Bernardin

Fin 2022, La Poste avait annoncé de grands changements dans l'objectif de « pérenniser le service universel postal », tant et si bien que l'ensemble de la presse s'était emparé du sujet. Des voix s'étaient émues de la disparition du timbre rouge – peu avaient remarqué que le timbre gris, au tarif économique, qui aurait été apprécié en période d'inflation, était aussi passé à la trappe. Un an après la fin du timbre prioritaire, version papier, et le lancement de la Lettre Services Plus (LSP) matérialisée par le timbre turquoise, quel bilan faisons-nous ? Tout d'abord, l'e-lettre rouge, censée remplacer le timbre prioritaire, n'a pas eu beaucoup de succès. Nous devons en avoir vue une seule à la rédaction depuis son lancement, et pourtant, chaque jour, nous recevons un nombre considérable de courriers. Quant aux postiers avec lesquels nous avons échangé à ce propos, ils témoignent de la rareté d'un tel objet. Pour ce qui est de la Lettre Services Plus, le constat n'est guère plus brillant. En effet, de multiples exemples de variétés où le numéro imprimé sur la vignette diffère de celui du timbre-poste nous ont été transmis (voir p. 23), et nous en avons fait l'expérience personnelle. Et que penser de la mésaventure vécue avec la LSP par ce

S'il est essentiel de rester connecté au passé postal, il est indispensable de s'adapter aux exigences contemporaines.

lecteur qui nous écrit : « J'ai fait ce choix de payer 2,95 € (NDLR : alors que, dans le même temps, la Lettre verte était à 1,16 €), car ce courrier devait parvenir au plus tard le jeudi 30.11.2023, date

butoir pour une souscription d'un abonnement à prix réduit. Or, le courrier a été distribué le 01.12.2023 ! » ? Qui plus est, il indique : « Ma réclamation à La Poste n'a donné lieu à aucune indemnisation, ni excuse, pour la raison que le délai de 48 h prévu pour ce type d'envoi n'est qu'indicatif, et que l'indemnisation de 5 € n'est versée qu'en cas de perte ou de détérioration du courrier. » La Poste précise sur son site qu'une indemnisation est versée en cas de « retard excessif », – mais à J + 3, l'expéditeur en est visiblement pour ses frais. Si, à ce tarif-là, La Poste ne peut pas relever le défi d'une livraison en 48 h, c'est absolument navrant. En 2024, l'Union postale universelle (UPU), deuxième plus ancienne organisation internationale des Nations unies, célébrera son 150^e anniversaire, l'occasion pour elle de revenir sur les adaptations réalisées par les postes du monde en un sesquicentenaire. Les 1^{er} et 2 février, elle organisera à son siège de Berne, en Suisse, en partenariat avec le Groupe La Poste et le Centre national de la Recherche scientifique (CNRS), un colloque international d'histoire. Son thème ? « Faire du monde un seul territoire postal – Histoire et actualité d'une promesse globale ». Nous y reviendrons en détail dans notre prochaine édition, mais comme le nombre de places est limité, nous vous en informons dès à présent – inscription obligatoire auprès de philately@upu.int. Dans ce cadre-là, l'UPU proposera

« Il y a des lieux, des expériences, des rencontres, où notre vie prend soudain quelques centimètres de plus, et alors la vie prend de la hauteur ! »
Michel Legrand (1932-1997)

une exposition philatélique d'exception. Celle-ci donnera notamment à voir « 8 000 timbres-poste historiques, parmi les tous premiers émis par 566 pays et territoires (actuels et disparus) depuis 1840 (...) » S'il est essentiel de rester connecté au passé postal, il est indispensable de s'adapter aux exigences contemporaines. Cela passe évidemment par des mises à jour régulières des tarifs. Philaposte les revoit, une nouvelle fois, à la hausse, début 2024. Étrangement pourtant, un carnet émis le 6 janvier affiche des valeurs faciales correspondant aux tarifs de 2023. Je m'étais déjà exprimée en faveur d'un élargissement des timbres à valeur permanente (TVP) pour stimuler le marché, en levant un frein à l'achat. Et l'exemple de ce nouveau carnet aux tarifs inadaptés – le contexte étant vraisemblablement un décalage de dernière minute pour la date d'émission – plaide également pour un usage plus massif des TVP. En outre, pourquoi ne pas généraliser les TVP à toutes les émissions en taille-douce (au-delà des seules Marianne) ? Cela renforcerait leur pérennité et puisqu'ils seraient davantage appelés à circuler sur lettres, ils auraient une meilleure visibilité. Cette visibilité du timbre en taille-douce est d'ailleurs devenue une priorité absolue depuis l'inscription de l'art du timbre gravé en taille-douce au Patrimoine national culturel immatériel. Le TVP éviterait aussi que des émissions philatéliques soient condamnées aux seuls albums des collectionneurs, sans grand espoir de voyager un jour, en l'absence des petites valeurs qui servaient autrefois de compléments d'affranchissement mais qui ont, hélas, été supprimées. Or, comme le rappelle avec force Pascal Rabier, président de l'Art du Timbre gravé, – même s'il ne partage pas forcément mon avis sur les TVP –, l'art du timbre gravé en taille-douce est un « patrimoine vivant » (lire p. 26). Si vivant, qu'actuellement, seize graveurs interprètent régulièrement des dessins – les leurs ou ceux des autres –, à la demande de Philaposte, pour que se perpétue l'impression en taille-douce. Quel que soit le mode de tirage, la philatélie offre l'immortalité à ceux qui ont un timbre à leur effigie. Dans cet ordre d'idée, nous vous invitons à découvrir l'émouvante et harmonieuse cérémonie de dévoilement du timbre dédié à Michel Legrand. Son épouse, la comédienne Macha Méril, l'a orchestrée avec amour, mêlant gravité et légèreté – en particulier par un clin d'œil aux *Parapluies de Cherbourg*.